Genève 06 mai 2015 06:00; Act: 06.05.2015 07:24

La police fait lambiner la victime d'abus sexuels

par Jérôme Faas - Agressée, une Africaine a peiné à se faire entendre par les agents. L'intervention de Viol-Secours a débloqué la situation. La police s'explique.



Il a fallu l'intervention de l'association Viol-Secours pour que la police reçoive la trentenaire violemment agressée, ici photographiée de dos. (photo: 20 minutes / jef)

«Quand j'ai vu qu'il n'y avait pas de plainte prise, je suis tombée des nues.» Isabelle Chatelain, de l'association Viol-Secours, a reçu Iris* le 16 avril. Onze jours avant, soit le dimanche de Pâques, cette Africaine avait été attaquée par six personnes au domicile de ses parents. Le rapport médical fait état de coups de pieds, de tête, de poings, de strangulation et de doigt dans l'anus. Iris, toujours bouleversée plusieurs jours après l'agression, en larmes à son évocation, n'a pourtant obtenu un rendez-vous au poste de police de Blandonnet que le 22 avril. «Je suis terrorisée, mes assaillants me menacent encore par SMS», explique-t-elle pourtant.

«La police n'a pas repris contact avec moi»

Un coup de fil passé par Viol-Secours aux forces de l'ordre va débloquer la situation. Iris est reçue le 17, soit dès le lendemain, par la brigade des mœurs. Les inspecteurs l'accueillent «très bien», dit-elle. Son affaire est depuis traitée normalement. Mais sa prise en charge initiale la heurte. «Quand la police est arrivée, j'étais en état de choc après m'être évanouie. Ils ne m'ont pas accompagnée à l'hôpital et n'ont pas repris contact avec moi. Je les ai appelés trois jours après, le mercredi 8, puis le samedi et le dimanche. Quand j'ai enfin eu l'un des agents, il m'a fixé rendez-vous la semaine d'après, soit le 22. Avant, ce n'est pas possible, m'a-t-il dit, ajoutant: même si vous portez plainte tout de suite, vous croyez qu'on va arrêter vos agresseurs maintenant?»

Viol-Secours: «Il y a eu des préjugés racistes»

Isabelle Chatelain, qui a vu les constats médicaux, se déclare «très surprise que la police ne se soit pas donné la peine d'aller voir Iris dès le lendemain, ni d'avoir accès aux documents de l'hôpital. Les gendarmes ne se sont pas donné la peine de comprendre cette histoire. Pour eux, il n'y avait qu'une violation de domicile et un vol, ils n'avaient rien noté de plus. Il y a manifestement eu des préjugés racistes.» Le récit de la victime est en effet complexe, s'y imbrique famille et relations, mais une fois sa logique appréhendée, elle est aussi cohérente. «L'approche policière a clairement manqué d'empathie et d'humanité.»

La police: «On aurait pu faire un peu mieux»

«On aurait effectivement pu faire un peu mieux, mais la famille de la victime aussi», analyse pour sa part Eric Grandjean, l'officier de communication de la police. «Il a été demandé aux parents d'Iris, incohérente à l'arrivée des agents, de lui transmettre un message: elle devait nous contacter dès sa sortie de l'hôpital. L'information n'a pas été transmise, ou mal: elle n'a téléphoné que le 8. Vu le temps écoulé, donc

Victimes "décrédibilisées"

L'affaire d'Iris illustre les difficultés qu'affrontent les victimes sexuelles, juge Isabelle Chatelain, de Viol-Secours. Elle déplore ainsi que les trois jours entre l'agression et l'appel d'Iris à la police aient été interprétés comme une absence d'urgence. «Trois jours, c'est très court après un tel choc. D'une manière générale, l'argument de la durée est utilisé pour décrédibiliser les victimes de violences sexuelles. C'est très problématique. Et quand elles s'expriment tout de suite, elles sont jugées confuses et cela se retourne contre elles. Ce n'est pas pour rien qu'elles disposent de 15 ans pour porter plainte.»

Les motifs futiles de l'agression

Iris dit avoir été attaquée par les enfants adultes d'une amie de sa mère. Ils lui auraient reproché une relation amoureuse avec l'ex-mari de l'un d'eux. Une invention, assure la trentenaire. Le jour des faits, les présumés agresseurs se seraient introduits de force chez les parents de la jeune femme, à Vernier, en début d'après-midi. «C'était un coup monté. Ils ont sauté sur moi, m'ont tapée, mordue, griffée, arraché les cheveux, ont cogné ma tête contre les murs, ont essayé de déchirer mes habits, ont remonté ma jupe. J'ai perdu connaissance. C'est à l'hôpital qu'ils ont vu que j'avais été violée.»

La plainte, mode d'emploi

Si Eric Grandjean, officier de communication de la police genevoise, comprend aisément qu'Iris ait désiré être entendue par les agents en charge de son affaire, il rappelle que tout un chacun peut porter plainte en tout temps, sans rendez-vous. «Il suffit de se rendre au poste. L'autre possibilité est d'écrire directement au Ministère public ou à la cheffe de la police. Il n'est absolument pas obligatoire d'attendre des gendarmes en particulier.»

l'absence d'urgence, la date du 22 a été proposée pour bien faire, pour être en mesure de lui accorder du temps. Elle aurait pu être reçue immédiatement, mais le service était surchargé, elle aurait eu peut-être moins d'écoute.»

Le créneau trouvé dès l'intervention de Viol-Secours ne signifie pas, assure-t-il, que l'affaire a été traitée avec désinvolture. «Pour nous, dans le feu de l'action, il ne s'agissait pas d'une agression sexuelle. Ce n'est que le 16, après l'appel de l'association, que ça l'est devenu. Dès qu'on a compris qu'il pouvait s'agir d'une agression sexuelle, Iris a été reçue. C'est malheureux qu'elle ne l'ait pas été auparavant, mais il n'y avait aucune volonté de nuire et encore moins de préjugés racistes.»

* Prénom d'emprunt